

# Assemblée générale ordinaire de la FFSNW

---

**BLAGNAC, LE 6 AVRIL 2025**

**Projet de procès-verbal**

## **ORDRE DU JOUR**

1.	Ouverture de l'Assemblée Générale et discours des personnalités .....	2
2.	Hommage aux personnes disparues .....	2
3.	Discours du Président et rapport moral du Président de la FFSNW .....	2
4.	Validation des comptes-rendus des Assemblées Générale Ordinaire du 07/04/2024 et Elective du 08/12/2024. ....	4
5.	Rapport d'activité et financier de la structure « le Kable » .....	5
6.	Rapport du Trésorier Général .....	6
7.	Rapport du Commissaire aux comptes.....	9
8.	Présentation des comptes 2024 .....	9
9.	Approbation du rapport financier du Conseil d'administration et Commissaire aux comptes .....	9
10.	Présentation et approbation du rapport d'activités de la Secrétaire Générale - Rapport des différentes commissions statutaires et sportives .....	10
11.	Rapport de la Direction Technique Nationale .....	12
13.	Présentation et adoption du budget prévisionnel 2025 .....	12
14.	Questions diverses .....	12
15.	Clôture de l'Assemblée Générale .....	13





*L'Assemblée générale est ouverte à 9 heures 21 sous la présidence de Philippe DELACOUR.*

ANNIE COITOU (Secrétaire générale) compte 45 clubs présents (pour 100 clubs affiliés à la date du 5 avril 2025 à 23 heures 59, et 28 pouvoirs vocatifs) ou représentés pour un total de 165 voix exprimables. Le quorum est donc atteint et l'AG ordinaire peut valablement délibérer.

### **1. Ouverture de l'Assemblée Générale et discours des personnalités**

En préambule, Philippe DELACOUR propose de désigner Patrice MARTIN en tant que nouveau Président d'honneur.

Thierry LAIR exprime des interrogations concernant les attributions et les responsabilités du Président d'honneur. Il demande notamment si les frais de déplacement liés à sa participation à divers événements sont couverts par la Fédération

Annie COITOU souligne que cette distinction est principalement honorifique, et « *attribuée à une personne physique, reconnue pour ses qualités, qui constitue un appui sérieux et acquis à l'objectif de l'association.* »

Philippe DELACOUR précise que les frais de déplacement du Président d'honneur seront remboursés si celui-ci intervient à la demande ou au service de la FFSNW. Pour autant, aucune dépense inutile ne sera engagée en raison de problèmes de trésorerie et de la nécessité de respecter un budget contraint. Une vigilance particulière sera exercée à cet égard

Patrice MARTIN souligne que les Présidents d'honneur participent régulièrement aux conseils d'administration afin d'apporter leur expertise sur des sujets complexes et de faciliter certaines négociations avec l'ANS et le ministère. Ils peuvent ainsi soutenir les membres du Conseil en tant qu'experts et consultants.

En janvier, Patrice MARTIN a représenté la Fédération lors d'un Conseil d'administration du CNOSF, sans frais remboursés ; il a par ailleurs soumis une note de frais sous forme de don à la Fédération, ce qui lui permet de bénéficier d'avantages fiscaux sans engendrer de charges pour celle-ci. Cette approche a été convenue avec le Président pour la représentation de la Fédération aux événements, qui s'effectuera donc par le biais de dons.

Personne ne demandant le vote à bulletin secret, il est procédé à un vote à main levée.

**Résolution 1 : L'Assemblée générale valide la nomination de Patrice MARTIN au titre de Président d'honneur de la FFSNW.**

*La résolution 1 est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.*

### **2. Hommage aux personnes disparues**

Philippe DELACOUR propose de rendre hommage en l'applaudissant à :

- Alain SEGERS, pilier du Sénior Tour et figure du ski nautique.

*[Applaudissements].*

### **3. Discours du Président et rapport moral du Président de la FFSNW**



*« Mesdames et Messieurs, chers membres de la Fédération, chers représentants des ligues et des clubs,*

*C'est avec un grand honneur et une grande responsabilité que je prends la parole aujourd'hui, en tant que nouveau président de la Fédération de Ski Nautique et de Wakeboard pour la mandature 2024-2028. Je tiens à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous m'accordez. C'est un véritable privilège de pouvoir travailler avec vous pour faire grandir notre fédération et renforcer notre présence dans le monde du ski nautique et du wakeboard.*

*Une fédération plus proche de ses ligues et de ses clubs*

*Un de nos objectifs majeurs pour cette mandature est de renforcer la proximité avec les ligues et les clubs. Vous êtes les fondations de notre fédération, et il est essentiel que nous soyons en phase avec vos besoins et vos préoccupations. Nous mettrons en place des canaux de communication plus directs et plus réguliers pour faciliter les échanges et garantir que chaque voix soit entendue.*

*Nous devons travailler ensemble pour que chaque club, chaque ligue, se sente soutenu et encouragé dans son développement. Notre fédération sera toujours plus forte si elle est solidaire et connectée à ses acteurs de terrain.*

*L'intégration du wakesurf et la perte de statut des disciplines de haute performance : wakeboard bateau et wakeskate câble*

*Je souhaite maintenant aborder un sujet qui nous tient particulièrement à cœur. Le wakesurf est une discipline que nous souhaitons intégrer à la fédération. Nous travaillons actuellement avec le ministère des Sports pour obtenir la délégation nécessaire afin d'intégrer officiellement le wakesurf parmi les disciplines de la fédération. Nous espérons pouvoir concrétiser cette démarche dans les meilleurs délais et offrir ainsi à nos pratiquants un cadre fédéral structuré.*

*En revanche, les disciplines de wakeboard bateau et wakeskate câble ont perdu leur statut de disciplines de haute performance depuis 2025. Cependant, les athlètes de ces disciplines conservent leurs droits jusqu'à la fin de l'année 2025. Nous en sommes conscients, et il est important de rétablir leur place au sein de la haute performance. Nous avons déjà entamé des discussions avec le ministère des Sports et l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour travailler à leur réintégration dans ce cadre. Le wakeboard bateau et le wakeskate câble font partie intégrante de notre identité, et nous mettons tout en œuvre pour que ces disciplines retrouvent leur place et leur reconnaissance dans le milieu sportif de haut niveau.*

*Le développement du para-ski et para-wake : une priorité*

*Un autre axe fondamental de cette mandature est le développement du para-ski et du para-wake. Ces disciplines sont en pleine expansion et représentent non seulement un véritable défi sportif, mais également une mission d'inclusion et de solidarité. La volonté ministérielle est claire : soutenir le développement du sport adapté, et nous devons être à la hauteur de cette ambition. C'est un enjeu majeur pour notre fédération de faire en sorte que le para-ski et le para-wake soient pleinement intégrés à notre fédération, avec un accompagnement spécifique pour les athlètes, et une visibilité accrue pour ces disciplines.*

*Nous mettrons en place des actions concrètes pour favoriser l'accès aux équipements et aux infrastructures, ainsi que pour structurer la formation des coachs et des bénévoles. Nous devons nous assurer que tous les pratiquants, quelle que soit leur situation, puissent évoluer dans un cadre fédéral qui les soutienne.*



### *L'intégration des structures de Wakecables dans notre fédération*

*Un autre axe clé pour le développement de notre fédération est l'intégration des structures de wakecables. Ces structures jouent un rôle crucial dans l'élargissement de notre base de licenciés, en particulier parmi les jeunes et les pratiquants occasionnels. Le wakecable permet une pratique plus accessible et constitue un moyen précieux de faire découvrir nos sports à un large public.*

*Nous souhaitons accompagner les structures de wakecables dans leur développement et leur intégration au sein de notre fédération. Elles sont un levier essentiel pour attirer de nouveaux pratiquants et pour développer notre mouvement à l'échelle nationale.*

### *La formation : un pilier essentiel*

*La formation des pratiquants, des entraîneurs et des bénévoles sera au cœur de notre action pour les années à venir. Il est essentiel que nos clubs et nos ligues bénéficient d'une offre de formation adaptée et de qualité, qu'il s'agisse de formation technique, d'encadrement, ou de gestion des structures.*

*Nous travaillerons à l'élargissement et à la diversification des formations proposées, pour que chaque acteur de notre fédération puisse progresser et se perfectionner, dans l'intérêt des pratiquants et du développement de nos disciplines.*

### *La haute performance : viser l'excellence*

*Un autre objectif majeur est de continuer à développer notre haute performance et à maintenir nos athlètes parmi les meilleurs au monde. Nous devons non seulement conserver notre place sur les podiums européens, mais également viser les podiums mondiaux. La quête de l'excellence doit être au cœur de notre stratégie, en soutenant nos athlètes, en améliorant les structures d'entraînement, et en mettant en place un accompagnement de haut niveau pour tous les talents.*

*Nous poursuivrons notre travail avec l'Agence Nationale du Sport, les fédérations internationales, et tous nos partenaires pour garantir à nos athlètes un environnement propice à la performance. L'objectif est clair : demeurer compétitifs sur la scène européenne et mondiale, en obtenant des podiums qui témoignent de notre expertise et de notre travail collectif.*

### *Conclusion*

*Chers membres de la fédération, je vous remercie sincèrement pour la confiance que vous m'accordez. Ensemble, nous allons travailler pour intégrer officiellement le wakesurf dans notre fédération, rétablir la place du wakeboard bateau et du wakeskate câble dans la haute performance, développer les structures de wakecables promouvoir le para-ski et le para-wake, et renforcer la formation pour tous nos pratiquants et acteurs.*

*Nous avons de nombreux défis à relever, mais aussi un potentiel immense devant nous. Ensemble, nous réussirons à faire grandir notre fédération et à promouvoir nos disciplines au plus haut niveau.*

*Merci à toutes et à tous pour votre engagement. À, très bientôt sur l'eau, pour vivre cette belle aventure ensemble ! »*

#### **4. Validation des comptes-rendus des Assemblées Générale Ordinaire du 07/04/2024 et Elective du 08/12/2024.**



Paulo DARTIGUELONG demande que les comptes-rendus soient désormais transmis avec les modifications intégrées, afin de permettre une identification claire des corrections apportées.

Philippe DELACOUR confirme la détection d'anomalies par le Commissaire aux comptes dans le bilan transmis par le cabinet comptable. En raison de ces problèmes, notamment de retards dans l'envoi des documents, la possibilité de mettre fin à la collaboration avec ce cabinet est envisagée.

**Résolution 2 : L'Assemblée Générale valide le document compte-rendu de l'Assemblée Générale du 7 avril 2024.**

*En tenant compte de la modification à apporter en page 7, la résolution 2 est approuvée à l'unanimité, avec trois abstentions.*

**Résolution 3 : L'Assemblée Générale valide le document compte-rendu de l'Assemblée Générale du 8 décembre 2024.**

*La résolution 3 est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.*

**5. Rapport d'activité et financier de la structure « le Kable »**

Karine BECKHARD (Présidente de la structure Le Kable) présente le bilan financier de l'année 2024.

Les revenus de la structure ont enregistré une diminution de 5 %. Cette baisse est principalement due à des conditions météorologiques défavorables, bien qu'elle ait été partiellement atténuée par l'augmentation des ventes du snack. La subvention d'exploitation a également baissé (un seul apprenti en formation).

Les charges de personnel ont diminué de 10 %.

L'impact des Mondiaux a influencé à la fois le chiffre d'affaires, les revenus et les charges de manière significative.

La redevance de sous-occupation a augmenté, passant de 78 000 à 85 000 euros.

Les dotations aux amortissements ont également augmenté à la suite des investissements.

Le résultat avant impôt s'établit à 14 000 euros.

**Focus sur la répartition des ventes**

Les revenus générés par le snack ont enregistré une hausse de 9 000 euros.

Les créneaux alloués à l'association résidente ont également enregistré une augmentation.

Les privatisations groupes & séminaires sont restées stables malgré les conditions météorologiques, mais inférieures aux objectifs de croissance.

L'impact des championnats internationaux est mis en avant pour préciser qu'il ne sera pas inclus dans le périmètre d'analyse pour les années à venir.

Annie COITOU souhaiterait obtenir des précisions concernant la notion d'« association résidente ».



Karine BECKHARD explique que Le Kable n'est pas autorisé à vendre de licences, mais que la structure propose en revanche des créneaux horaires à une association résidente. En raison de l'augmentation significative du nombre de membres au sein de cette association, les achats de créneaux horaires sont en hausse, ce qui représente une source de revenus supplémentaires pour Le Kable.

### Autonomie et contributions financières

En 2024, le montant de l'autofinancement destiné aux investissements s'élève à 30 000 euros, répartis comme suit :

- Acquisition de casiers pour les vestiaires,
- Aménagement et équipement en mobilier de la terrasse (agrandissement),
- Renouvellement du matériel de glisse,
- Pose de carrelage additionnel dans le bâtiment.

Depuis 2022, le total des immobilisations corporelles du Kable s'élève à 55 000 euros, ce qui contribue à la valorisation de l'outil fédéral.

La redevance de sous-occupation couvre 100 % des mensualités de l'emprunt fédéral.

La redevance d'occupation est passée de 50 % en 2023 à 60 % en 2024, ce qui représente une augmentation de 25 000 euros pour la FFSNW.

En termes de dividendes, un montant de 5 960 euros a été versé en 2023 (sur le résultat de 2022). En 2024 (sur le résultat de 2023), 25 554,50 euros ont été versés.

Pour rappel, Le Kable prend en charge l'intégralité de ses contrats de maintenance. Les consommations d'eau (compteurs différenciés) et d'électricité (contrat Total Énergie) sont refacturées et remboursées à 100 %.

Paulo DARTIGUELONG renouvelle sa demande d'un rapport d'activité au format papier, comme l'année dernière.

Karine BECKHARD n'exprime aucune objection à la diffusion du rapport d'activité du Kable, d'autant plus que cette année, celui-ci a été validé par le Commissaire aux comptes.

Patrice MARTIN tient à remercier Karine BECKHARD pour le travail rigoureux et dévoué qu'elle a réalisé, permettant ainsi le bon fonctionnement du Kable. Grâce à son engagement, la structure contribue significativement à la promotion et aux résultats de la Fédération. Il lui exprime sa profonde gratitude pour son professionnalisme exemplaire et son accompagnement entièrement bénévole.

## **6. Rapport du Trésorier Général**

En l'absence de Clémence BUISAN (Trésorière Générale), Philippe DELACOUR (ancien Trésorier Général) présente le rapport financier.

*« L'exercice 2024 comme vous pouvez le constater dans les comptes annuels se soldent par un négatif de – 77 160 € faisant suite aux – 39 287 € de 2023. »*



*Plus loin nous vous expliquerons la raison majeure ce déficit en toute transparence*

- *Si l'année passée à l'AG de la Méde, on vous avait annoncé une trésorerie bien plus confortable que l'année précédente, cette année à Blagnac, c'est plus que la MEDE au niveau de la trésorerie fédérale....*

*Notre saison 2024 fut une année intensive avec deux projets colossaux mais mesurés pour la FFSNW. C'est-à-dire Les championnats du Monde de Wakeboard Cable à Choisy-le-Roi et la réfection de notre siège fédéral.*

*Pourquoi colossaux !*

- *Budget des mondes à 330.000 €*
- *Budget des travaux à 393.780 €*

*Pourquoi mesurés !*

- *Subvention pour les mondes = 235.000 € soit 71,2 % soutenu*
- *Subvention pour les travaux = 300.475 € soit 76,3 % soutenu*

*Au regard de ses proportions, c'était acceptable et tout à fait gérable.....*

*À l'heure des comptes les mondes de Wake Cable ont coûté 442.227 € en incluant les stages de notre d'équipe de France soit environ 112 k€ de lus que le budget initial mais avec des partenariats divers, des recettes supérieures sur les prestations et le soutien de la ligue IDF l'opération de monde financièrement s'est soldé à l'équilibre, soit environ 22 651 € d'économisé.*

*A contrario, les travaux ont coûté un peu moins que prévu, car sur 2024 cela fait 365 900 € de payé et avec 2023 on arrive à un global de 371 129 € pour 393 780 € budgété. Soit environ 22651 € d'économisé.*

*Je pense que bon nombre d'entre vous ont déjà eu besoin et fait appel aux subventions. Il faut savoir que pour recevoir des acomptes, il faut justifier les paiements de factures. Par conséquent la FFNSW a fait en quelque sorte la trésorerie de l'État et de la région.*

*Année 2024, année olympique et vous pouvez très bien imaginer qu'au cours du dernier trimestre toutes les fédérations olympiques ont fait leur demande de complément et de solde des subventions ce qui implicitement met les dossiers des fédérations non olympiques sous la pile.*

*Dès le mois d'octobre, il a fallu fermer le robinet des paiements avec un compte bancaire qui faisait la balance entre 0 et 18.000 € et cela a perduré jusqu'à début janvier 2025.*

*Fin novembre 235 180 € de facture en retard de paiement et sommes attendues de subventions qui devaient arrivés pour 294 050 €.*

*Mi-décembre factures en retard de 166 498€ et subventions à recevoir 169 500 €.*

*Aux alentours du 10 janvier 247 323 € à payer (charges sociales en plus et solde des licences, solde des dispositifs fédéraux, etc. et toujours 169 500 € de subventions attendues, nous avons estimé que ces 169 500 € n'allaient pas arriver demain comme il se disait à la direction générale.*



*Le spectre de ne pas pouvoir payer les salaires en fin du mois de janvier nous a fait peur et c'est pour cela que nous avons pensé à nous faire aider.*

*La banque après de fortes négociations pouvait nous aider à hauteur de 30 000 € mais sous plusieurs semaines de délai.*

*C'est comme cela qu'est sortie cette demande de soutien financier auprès de la famille du ski nautique.*

*Nous avons bien senti le retard de paiement des subventions 2024 car à ce jour il nous reste encore à percevoir 92.806 € (travaux) et 9.300 € du CNOSF pour être précis et il nous reste 21 469 € sur la Haute Performance à solder.*

*Comble de malchance, le budget de l'état a connu quelques péripéties et bien sûr ce qui occasionne d'importants retards de fléchage budgétaire et pour nous des difficultés pour d'un côté d'établir le budget prévisionnel mais aussi pour recevoir les avances de subvention 2025.*

*En 2024 les avances avaient commencé à arriver fin janvier. Cette année toujours rien d'arrivé.*

*Même si les prêts à hauteur de 270 500 € nous ont permis de quasi solder nos arriérés et surtout les travaux (ce qui implique que nous pourrions toucher le solde des subventions 2024), le temps passe, les factures de fonctionnement tombent au fur et à mesure et aucune aide n'arrive. Donc à nouveau la trésorerie va être tendue.*

*Revenons sur notre déficit de 77 160 €.*

*Nous avons connu une certaine dérive sur les dépenses sur le global de la haute performance.*

*Pour le bon suivi budgétaire, notre DTN s'était engagé à ne pas dépasser 323 000 € sur 2024, or ce montant fixé fut dépassé de 111 050 € dont 18 316 € de factures qui auraient dû être passés en 2023 concernant le mondial Open (factures arrivées en février 2024).*

*Donc en gros 92 734 € de dépassement c'est important surtout que toutes les autres lignes budgétaires furent maîtrisées.*

*Tout laisse à penser que l'on aurait pu être excédentaire, mais le titre de champion du Monde par équipe en câble nous a sans doute coûté cher donc l'exercice 2024 aurait pu être à Zéro. »*

Paulo DARTIGUELONG ne comprend pas pourquoi le montant de 814 535 euros en « ressources propres », lié aux licences et cotisations, est si élevé.

Patrice MARTIN précise que les excédents accumulés par la Fédération sont également inclus dans la catégorie des « ressources propres ». Par conséquent, cette rubrique ne se limite pas uniquement aux moyens annuels, mais comprend également les réserves financières disponibles en banque, constituées par ces excédents.

Paulo DARTIGUELONG souhaite obtenir des clarifications concernant l'évolution de la « Participation Opérateur OIC », qui affiche un montant de 4 325 euros pour l'année 2023, puis une augmentation significative à 21 290 euros pour l'année 2024.

Philippe DELACOUR répond que l'augmentation observée est attribuée à un volume accru de formations payantes proposées par la Fédération en 2024.



Paulo DARTIGUELONG constate également que les « Frais Assurances Générales » ont augmenté, passant de 5 532 euros en 2023 à 15 586 euros en 2024.

Illan COSTENBERG confirme qu'en 2024, en plus des renouvellements des assurances précédentes, de nouvelles assurances ont été ajoutées par rapport à 2023, telles que l'assurance multirisque professionnelle, l'assurance multirisque entreprise et l'assurance pour les dirigeants, ce qui explique cette augmentation.

Paulo DARTIGUELONG souligne que les « Frais de Congrès E&A et I » s'élèvent à 18 647 euros.

Philippe DELACOUR fait remarquer que l'événement a engendré des recettes équivalentes aux dépenses, ce qui en fait une opération blanche.

Paulo DARTIGUELONG sollicite des précisions sur le montant de 6 440 euros lié aux « Compétitions CNOSF ».

Patrice MARTIN explique que ce montant est lié aux compétitions organisées à Birmingham en 2023, pour lesquelles la facture a été établie en 2024.

Paulo DARTIGUELONG demande également des précisions sur la ligne intitulée « Indemnités Avantages ».

Philippe DELACOUR précise que le montant correspond à l'indemnité versée à l'ancien Président de la Fédération à la suite de son licenciement.

## **7. Rapport du Commissaire aux comptes**

Stéphane CUZIN (Commissaire aux comptes) certifie que les comptes sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat de l'exercice 2024, ainsi que de la situation financière au 31 décembre 2024.

En revanche, s'agissant de l'exercice 2025, le législateur a stipulé que le Commissaire aux comptes, lorsqu'il est confronté à des difficultés au sein des entreprises (y compris pour les associations assimilées à des entreprises), doit faire preuve d'une vigilance accrue. En conséquence, le Commissaire aux comptes doit organiser des réunions plus fréquentes par rapport aux exercices antérieurs, afin de s'assurer que les difficultés rencontrées sont transitoires et que la Fédération est en mesure de respecter ses engagements.

En effet, le législateur a prévu que le Commissaire aux comptes puisse consacrer jusqu'à 25 % de temps supplémentaire à ses missions normales en cas de difficultés. L'année 2024 a été particulièrement éprouvante et bien que les comptes soient conformes aux normes en vigueur, il est impératif d'initier certaines actions, car les « fonds propres » permettant de faire face sont limités dans le bilan qui a été certifié.

## **8. Présentation des comptes 2024**

## **9. Approbation du rapport financier du Conseil d'administration et Commissaire aux comptes**

Personne ne demandant le vote à bulletin secret, il est procédé à un vote à main levée.

**Résolution 4 : L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports financiers du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, approuve ces rapports dans**



**toutes leurs parties ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui sont présentés.**

*La résolution 4 est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.*

**Résolution 5 : L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.612-5 et suivants du Code de Commerce, prend acte de l'absence de convention conclue au cours de l'exercice ou s'étant poursuivie.**

*La résolution 5 est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.*

**Résolution 6 : Affectation du résultat. L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat 2024 au débit du compte FONDS ASSOCIATIFS.**

*La résolution 6 est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.*

#### **10. Présentation et approbation du rapport d'activités de la Secrétaire Générale - Rapport des différentes commissions statutaires et sportives**

##### Rapport d'activités de la Secrétaire générale

Annie COITOU indique qu'au 31 décembre 2024, un total de 20 263 licences a été enregistré. Ce chiffre se décompose comme suit : 12 465 licences « Journée », 3 103 licences « Première année », 460 « Extensions Compétition » et 4 695 licences fédérales. Ce total est légèrement inférieur à celui de l'année 2023.

Le nombre total de clubs affiliés s'élevait à 118 en 2024, contre 127 en 2023.

Annie COITOU a reçu une partie des rapports des commissions.

##### Rapport de la commission sportive nationale de ski nautique

Le nouveau Président de la commission est Olivier CONSTANS.

##### Rapport de la commission sportive wakeboard câble

Le Président de la commission est Xavier GARNI.

##### Rapport de la commission wakeboard bateau

La nouvelle Présidente de la commission est Corinne GRILLET-AUBERT.

##### Rapport de la commission para ski nautique – para wakeboard

La Présidente de la commission est Delphine Le SAUSSE.

Raphaël COLLET a rejoint la FFSNW le 5 mars 2024 en tant que Chargé de mission Parasport National.

##### Rapport de la commission calendrier fédéral des compétitions 2024

La Présidente de la commission est Annie COITOU.



L'événement majeur de 2024 est l'intégration du championnat du monde de wakeboard câble.

Martin GIANOTTI souhaite initier une réflexion sur le développement des jeunes qui ne participent pas encore à des compétitions de wakeboard câble. L'objectif est de les aider à accéder à ces compétitions de manière simple, abordable et sans obstacle. Par exemple, en trouvant une solution pour les dispenser de l'obligation du certificat médical requis par l'État.

Annie COITOU précise qu'en raison du décès de l'ancien médecin, il a été convenu de reporter la nomination d'un médecin fédéral aux élections de juin. Par conséquent, il n'est pas envisageable de prendre une décision concernant la suppression du certificat médical, qui était demandé par l'ancien médecin. Il sera nécessaire d'attendre la désignation du nouveau médecin afin de pouvoir aborder cette question avec lui.

Martin GIANOTTI propose, pour l'avenir, de remplacer le certificat médical par un questionnaire de santé, afin de faciliter l'accès des jeunes aux petites compétitions régionales.

Annie COITOU souligne que la décision finale reviendra au nouveau médecin fédéral.

Toujours dans le souci de favoriser l'accès du plus grand nombre aux compétitions régionales de wakeboard câble, Martin GIANOTTI propose de réfléchir à une solution permettant d'éviter l'achat de l'extension de licence nationale.

Annie COITOU ne peut pas se prononcer aujourd'hui sur la possibilité de supprimer cette extension. Elle souligne cependant que l'extension « homologation nationale » pour le wakeboard câble est tarifée à 20 euros pour l'ensemble de la saison, contrairement aux 110 euros requis pour le ski nautique, tout en permettant à son titulaire de participer à un nombre illimité de compétitions. Par ailleurs, permettre à tous d'accéder aux compétitions sans exigence d'extension pourrait entraîner des dérives et nuire à l'intégrité de l'événement.

Karine BECKHARD évoque la possibilité de collaborer avec les Ligues disposant de budgets suffisants pour apporter un soutien aux compétiteurs. À titre d'exemple, il pourrait être envisagé que ces Ligues, en fonction de leurs budgets alloués, prennent en charge un certain nombre d'extensions de licences au cours de l'année.

Patrice MARTIN suggère que la licence fédérale, au lieu de rester strictement fédérale et de ne pas permettre l'accès aux compétitions, soit modifiée pour offrir un accès à toutes les compétitions régionales et nationales. Cette proposition inclurait une augmentation du tarif de la licence de 20 euros. Par cette approche, la Fédération préserverait ses ressources financières tout en facilitant l'accès à toutes les compétitions, sous réserve qu'elles ne soient pas internationales.

Ludovic DINÉ signale que la Ligue Bourgogne-Franche-Comté a mis en place, l'année dernière, un remboursement des extensions pour les compétitions, à la seule condition que le compétiteur participe à l'ensemble des compétitions organisées par la Ligue. Sous cette condition, la Ligue prend en charge le remboursement, quels que soient le tarif et les modalités de cette extension.

Annie COITOU propose d'organiser un groupe de travail afin d'examiner les solutions possibles pour l'année prochaine.

Paulo DARTIGUELONG souligne que la question du maintien ou non des tarifs actuels des licences doit être soumise à un vote lors de l'Assemblée générale.

Par ailleurs, Paulo DARTIGUELONG souhaiterait connaître la composition des nouvelles commissions pour la mandature.



Annie COITOU répond que cette information sera communiquée prochainement sur le site.

Philippe DELACOUR précise qu'un mail a été envoyé pour un appel à candidatures, ce qui a suscité de nombreuses réponses. Le Conseil d'Administration a décidé collégalement de la composition des commissions, selon les règles établies.

**Résolution 7 : L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports d'activité de la Secrétaire Générale et des commissions, approuve ces rapports dans toutes leurs parties.**

Personne ne demandant le vote à bulletin secret, le vote se déroule à main levée.

*La résolution 7 est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.*

### **11. Rapport de la Direction Technique Nationale**

Hervé CHARRON (Directeur Technique Nationale Adjoint) présente le rapport de la DTN.

L'équipe, dirigée par Vincent ROGNON, est composée de : Hervé CHARRON (développement), Sébastien CANS (haute performance), Marianne OUDAR (suivi socioprofessionnel/surveillance médicale), Styve PERON (promotion des métiers du sport) et Franck CHOCUN (développement de l'activité wakeboard câble).

Philippe DELACOUR se déclare ravi de collaborer actuellement avec les membres de l'équipe de la DTN.

### **13. Présentation et adoption du budget prévisionnel 2025**

Philippe DELACOUR propose de répondre aux questions sur ce budget prévisionnel que tous les participants ont reçu.

Dans le contexte d'un budget restreint, tous les contrats anciens, notamment ceux liés à l'informatique et à la location de matériel, sont revus afin de réaliser des économies et d'atténuer le déficit de recettes. L'objectif est d'éviter une clôture de l'exercice comptable dans le rouge, en réduisant certaines dépenses jugées superflues.

Le budget pourrait toutefois connaître des évolutions au cours de l'année, et des opportunités favorables pourraient émerger, en particulier grâce à des initiatives visant la recherche de partenaires

Par ailleurs, Paulo DARTIGUELONG observe une multiplication par trois des frais d'électricité, par rapport à 2024.

Philippe DELACOUR précise que les frais d'électricité sont refacturés au Kable. Cette augmentation est normale pour une association qui peut être considérée comme une entreprise.

**Résolution 8 : L'Assemblée Générale approuve le budget 2025 présenté.**

Personne ne demandant le vote à bulletin secret, le vote se déroule à main levée.

*La résolution 8 est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.*

### **14. Questions diverses**



Annie COITOU fait savoir qu'aucune question n'a été soumise cette année.

En ce qui concerne les Championnats de France de 2026, les Clubs et les Ligues intéressés par l'organisation d'un championnat sont invités à se manifester dès à présent auprès de la Fédération.

Pour les élections programmées au sein du Conseil d'Administration durant la seconde quinzaine de juin, deux postes seront à pourvoir. Par ailleurs, le poste de médecin est également vacant. Suite à un appel à candidatures, le genre du médecin sélectionné déterminera le genre du 18ème membre du Conseil d'Administration, afin d'assurer la parité. Ainsi, si le médecin est une femme, le 18ème membre sera un homme, et inversement, si le médecin est un homme, ce membre sera une femme.

#### **15. Clôture de l'Assemblée Générale**

Olivier CONSTANS, Secrétaire du Club de Ski Nautique de Blagnac, exprime sa gratitude envers l'ensemble des participants pour leur présence à cette Assemblée Générale. Il souhaite à présent céder la parole à Rémy CHARRUE, Président du Club de Blagnac, qui interviendra en visioconférence depuis Tahiti.

Rémi CHARRUE souhaite exprimer sa gratitude à Olivier CONSTANS pour l'organisation de cette Assemblée Générale, qu'il a eu le plaisir de suivre en visioconférence via Teams.

Phillipe DELACOUR remercie l'ensemble des participants et souhaite à tous une bonne saison 2025.

*L'Assemblée générale ordinaire est clôturée à 11 heures 25.*



## Annexe

**BILAN D'ACTIVITÉ**

**CENTRE TECHNIQUE  
NATIONAL**

**SAISON 2K24**



*Franck CHOCUN – CTN – Directeur du Centre Technique National*



 **SAISON 2K24**



- 
-  Ouverture le 14 Février pour les Universités
  -  Début des sections sportives le 18 Mars
  -  Ouverture réservée aux licenciés le weekend du 23 Mars
  -  Ouverture officielle le 30 mars au public
  -  Fermeture le 10 Novembre



## CHIFFRES CLEFS LICENCES

---



614 membres licenciés (+ 137 vs 2023)

5157 licences journées

410 licences pour PWF



## ASSOCIATION PWF

---



82 créneaux réservés (65 en 2023)



20 créneaux jeunes les mercredis après midi

Fête de l'asso le 12 octobre avec événement sur l'eau

## UNIVERSITES

---



Université Paris Est Créteil Val De Marne  
Tous les Jeudis de Septembre à Juin



Université Paris 1 Panthéon Sorbonne  
Tous les Jeudis de Septembre à Juin

## SECTIONS SPORTIVES

---

Les Lundis matin => Lycée Jacques Brel (Choisy)

Les Mercredis matin => Collège Jules Valles (Choisy)

Les Vendredis matin => Collège Audin (Vitry)




## FORMATIONS

---

-  1 session de CQP
-  Formation BPJEPS
-  Formation initiateur bi-poulies





## PARA SPORT

---

-  1 séquence formation CQP et BPJEPS
-  Journée initiation wake adapté le 16 mai
-  Journée para Wake assis (le 31 mai)

## AUTRES EXEMPLES DE JOURNEES D' ACTIONS

---

-  Service jeunesse Choisy = 110 places
-  Collège Epin (Vitry) = 78 élèves
-  Job dating
-  Jeux du VDM le 12 et 13 juin (120 élèves)

## STAGES HN

---

-  Du 24 au 28 avril
-  Du 19 au 23 juin
-  Du 2 au 6 Septembre

## **COMPETITIONS**

---

**Championnats UNSS**  
Mercredi 5 juin 2024



## **COMPETITIONS**

---

**Coupe de la Ligue IDF**  
8 et 9 juin 2024



# **COMPETITIONS**

## Championnats du Monde Wake Câble

Du 15 au 22 septembre  
2024



**Analyse  
pratiquants  
LeKable**

Voici l'analyse du profil des pratiquants à partir des données mises à jour en janvier 2025 = **13899 pratiquants**

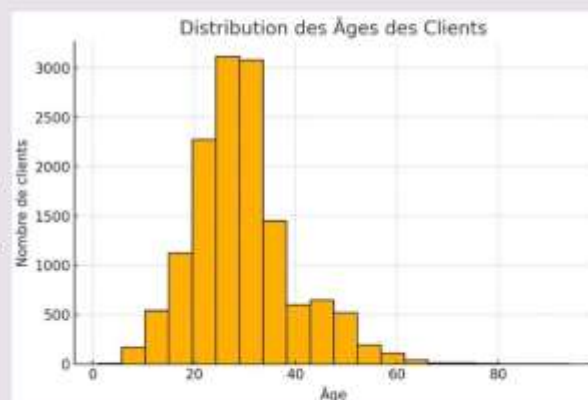
## 1. Répartition par genre

- Hommes : 9 119 (environ 66%)
- Femmes : 4 659 (environ 34%)
- Divers (non spécifié) : 121 (environ 0,9%)



## 2. Statistiques d'âge

- Âge moyen : **29 ans**
- Âge minimum : **6 ans**
- Âge maximum : **94 ans**
- 25% des clients ont **23 ans** ou moins.
- 50% (médiane) ont **28 ans**.
- 75% des clients ont **34 ans** ou moins.



### 3. Répartition géographique (Top 10 des codes postaux)

